

PÔLE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Service des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

**APPEL A PROJET pour la création d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
pour personnes adultes en situation de handicap**

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION

La commission d'information et de sélection d'appels à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental, pour les projets relevant de l'article L 313-3 du CASF, réuni le 17 juillet 2024, a établi à la majorité des membres ayant voix délibérative, le classement du dossier réceptionné pour la création d'un Etablissement non Médicalisé pour personnes adultes en situation de handicap, comme suit :

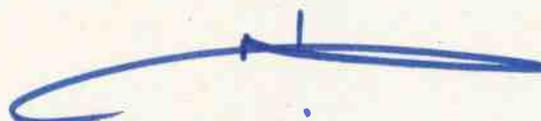
N°1 : projet présenté par Habitat & Humanisme Parentalité-Oeuvre du Bon Pasteur

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental.

Cet avis de classement fera l'objet d'une publication électronique sur le site Maelis du Département.

Epinal, le 25.07.2024

Le Président du Conseil départemental,
Par délégation,
La Vice-présidente du Conseil départemental
déléguée à l'Enfance, à la Famille et à l'Autonomie,



Ghislaine JEANDEL JEANPIERRE

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».